

SAC-901108

UNIVERSITÉ DE MONCTON

109^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 novembre 1990

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Jean-Bernard Robichaud, président
Fernand Arseneault
Ghislaine Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Corine Auger
Roger Caissie
Armand Caron
Julien Chiasson
Wilkie Darismé
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Nassir EI-Jabi
Normand Gionet
Alice Guérette-Breau
Nébil Halouani
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Roland G. LeBel
Ronald C. LeBlanc
Albert Lévesque
Victorin Mallet

PRÉSENTS

Yves Martin
Michel McSween
Serge Morin
Bernard Nadeau
Fernande Paulin
Ronald J. Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Orner Robichaud
Pascal Robichaud
Rodolphe Savoie
John Sichel
Léo Thériault
Émilien Vermette
Margarita Yuste
Paul-Emile Benoit, invité
Normand Carrier, invité
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Viateur Viel, invité
Pierre Dion, président
d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Yvon Fontaine, Georges Wybouw et Pierre Zundel

ABSENT: Robert Chiasson

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-900827	4

7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1	BED (industriel): P: 07-SAC-900827	5
7.2	R: 14-SAC-900827: Département de mathématique, Département de physique et Département d'informatique	5
7.3	(11) R: 21-SAC-900827: rapport du Comité spécial, programmes pluridisciplinaires des 2 ^e et 3 ^e cycles	5
7.4	(14.3) Comité d'attestation d'études: nomination d'un étudiant-e	6
7.5	(15) Procédure de sélection des cadres: voir CGV-900922	7
7.6	(17.2) Envoi des documents: règlement des 10 jours	7
8.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-901019 ET CCJ-900831	7
9.	RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	7
10.	RAPPORT DU CONSEIL PROVISOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE	11
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	13
12.	INSCRIPTIONS 1990-91	15
13.	RATTACHEMENT DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	16
14.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	22
15.	NOMINATIONS	23
15.1	Comité d'études de la formation générale	23
16.	RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL, GRADES HONORIFIQUES	23
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	24
18.	AFFAIRES NOUVELLES	27
18.1	Clarifications sur les propos du Recteur concernant les études régionales	27
19.	PROCHAINE RÉUNION	27
20.	CLÔTURE	28

ANNEXES	29
ANNEXE A: Département de mathématique, Département de physique et Département d'informatique	30
ANNEXE B: Rapport du Comité spécial, programmes pluridisciplinaires des 2 ^e et 3 ^e cycles	39
ANNEXE C: Procès-verbal CCJ-901019	44
ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-900831	62
ANNEXE E: Rapport du Conseil provisoire de la langue française	69
ANNEXE F: Rapport du Comité des programmes	72
ANNEXE G: Statistiques au 1 ^{er} novembre 1990	82
ANNEXE H: Statistiques au 15 octobre 1990	83
ANNEXE I: Planification stratégique	87
ANNEXE J: Rapport du Comité spécial, grades honorifiques	93

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h.

Les personnes suivantes se sont excusées: Gérald Boudreau, Yvon Fontaine, Georges Wybouw et Pierre Zundel. Les nouveaux membres pour cette séance sont Corine Auger, professeure du CUS; Roger Caissie et Nébil Halouani, respectivement étudiants des 1^{er} et 2^e cycles, du CUM; Michel McSween, étudiant du CUSLM et Robert Chiasson, étudiant du CUS.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

Monsieur le Président fait un bref rappel de la procédure.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Gilles G. Nadeau (1990 10 10) relative à l'étude statistique qu'il a effectuée en 1984.

4.2 Lettre de Christophe Jankowski (1990 10 29) relative au rapport intitulé «Les programmes pluridisciplinaires et interfacultaires 2^e et 3^e cycles à l'Université de Moncton».

Le BDS recommande que cette lettre soit référée à la rubrique 14 de l'ordre du jour.

4.3 Lettre de René Didier (1990 11 01) relative au rattachement du Département d'administration publique.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout à l'ordre à la rubrique Affaires nouvelles

19.1 Clarifications sur les propos du Recteur concernant les études régionales

R: 01-SAC-901108

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Jean Ladouceur

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-900827

R: 02-SAC-901108

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le procès-verbal SAC-900827 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 BEd (industriel): P: 07-SAC-900827

VRER: À la dernière réunion du Sénat des questions ont été soulevées et un document a été expédié aux membres pour donner plus de renseignements. Il attire l'attention sur deux points particuliers: Lorsque l'évaluateur parle de laboratoires pour des programmes particuliers, il fait des commentaires sur ce point; l'évaluateur a signalé douze différents cours de sigles ET, il a également identifié cinq cours de génie, il a fait des commentaires sur les laboratoires de même que sur les douze cours. Des démarches ont été entreprises. Nous savons que les Collèges communautaires seront disponibles, je ne sais pas si c'est nécessaire de reprendre la proposition.

- Il s'agit ici d'explorer. Les détails de la possibilité de les offrir n'ont pas été arrêtés. Les contacts qu'on a eu sont positifs, mais le travail n'est pas fini.
- VRER: Nous commençons avec le plan de l'évaluateur. Je suis d'accord avec ces propos.
- Président: La proposition reste donc sur la table, on n'a pas besoin de se prononcer.

7.2 R: 14-SAC-900827: Département de mathématique, Département de physique et Département d'informatique
(Voir l'annexe A)

VRER: À la dernière réunion du Sénat, la résolution était de subdiviser un département. Dans une lettre adressée au Secrétaire général (1990 10 17), le Doyen de la Faculté des sciences demande de subdiviser le Département de mathématique et d'informatique.

R: 03-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Le Sénat recommande l'abolition du Département de mathématique et d'informatique et la création de deux départements, soit un Département de mathématique et un Département d'informatique."

Vote unanime ADOPTÉ.

7.3 (11) R: 21-SAC-900827: rapport du Comité spécial, programmes pluridisciplinaires des 2^e et 3^e cycles
(Voir l'annexe B)

VRER: À la dernière réunion, le Sénat ne s'est pas prononcé. L'objection des sénateurs-es est qu'ils voulaient approfondir leurs connaissances. De plus le document n'avait pas été remis dans les délais prescrits. Le Comité a travaillé. Le rapport du Comité n'a pas été facile. Les membres ont fait des compromis. Dans le rapport distribué, les idées développées sont de l'Université du Québec où on a un concept de module et de département. Il y a eu des réactions. Dès que le rapport a été connu, des professeurs-es et des administrateurs ont fourni des réactions. Il y a des objections qui portent atteintes à certains articles de la convention collective; des objections sur la gestion concertée. Ce que l'on veut éviter, ce sont les situations qui donnent des emprises de griefs. J'ai cru bon de suggérer au Sénat le concept d'un Comité plénier pour discuter de ce rapport. Je

voudrais éviter que devant une difficulté, on néglige une discussion. Pour éviter de tout mettre sous le tapis, le Comité plénier pourrait permettre d'en discuter. Le Comité a terminé son travail, nous n'existons plus comme comité. Je crois que si le Sénat avait le texte du Comité plénier, il pourrait prendre position de façon plus claire. Le Sénat pourrait recevoir le rapport du Comité plénier de même que le rapport pour une décision à une prochaine réunion.

À la rubrique 14, on parle du rattachement du Département, j'aimerais de le faire de façon générale et non d'un seul cas. Il n'y a pas qu'un seul programme avec cette étiquette. Il pourrait y en avoir d'autres à l'avenir.

- Nous étions quatre sur ce comité, peut-être que les trois autres voudraient prendre la parole pour compléter l'introduction.
- Président: On va d'abord procéder à la réception du

rapport.

R: 04-SAC-901108

Il est proposé par Léo Thériault et appuyé par Léandre Desjardins

"Que le rapport du Comité ad hoc sur les Programmes pluridisciplinaires et département pluridisciplinaire au 2^e (ou 3^e) cycle soit reçu."

Ce rapport a l'avantage d'être un rapport d'un comité de type compromis.

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 05-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette Doucet

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour faire des commentaires sur le contenu du rapport du Comité avec une durée d'environ 45 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 9 h 45.

Le Sénat revient en assemblée régulière à 11 h 16.

Un rapport sera fait à une prochaine réunion du Sénat.

7.4 (14.3) Comité d'attestation d'études: nomination d'un étudiant-e

Le Secrétaire précise qu'il faut que ce soit un étudiant-e membre du Sénat.

R: 06-SAC-901108

Mise en candidature

Nébil Halouani Proposeur: Pascal Robichaud

- Quelle est la durée du mandat?
- SG: Elle est indéterminée. Le mandat peut durer aussi longtemps que l'étudiant-e est membre du Sénat.

- Monsieur le Président déclare la nomination de Nébil Halouani au Comité d'attestation d'études.

7.5 (15) Procédure de sélection des cadres: voir CGV-900922

Recteur: La résolution du Sénat a été transmise au Conseil des gouverneurs. Le Conseil a bien reçu cette requête. Le Conseil n'a pas adopté de procédure. La responsabilité est confiée à un comité du Conseil des gouverneurs de réviser cette procédure. Il n'a donc pas fixé un délai très serré sur l'adoption d'une nouvelle procédure pour ne pas que le Sénat se retrouve devant des faits accomplis. Il réfère les membres du Sénat à la page 15 du procès-verbal du Conseil des gouverneurs.

- J'ai des inquiétudes, il y a une intervention qui demande que ce soit des gens hors de l'Université. Il faudrait avoir quelqu'un de l'Université.
- Recteur: Je pense que l'hypothèse était que la responsabilité soit confiée au Comité exécutif sur la modification de cette procédure. Je remarque que ce devrait être un comité composé de membres du Conseil des gouverneurs, mais pas de l'Université. Je ne veux pas dire qu'il ne serait pas appeler à faire appel à de l'expertise. Le comité ne devrait pas avoir de personnes faisant partie prenante à cette question. Les inquiétudes inscrites au procès-verbal ont été transmises au Conseil.

7.6 (17.2) Envoi des documents: règlement des 10 jours

Le Secrétaire explique. Il précise que l'article dit bien 10 jours de calendrier et non 10 jours ouvrables. Depuis cette modification, on se fait un devoir d'expédier les documents dans les délais prescrits. On s'est fait dire que les documents arrivaient très tard dans les centres du Nord. Cette fois-ci, les documents ont été envoyés par poste prioritaire dans un seul paquet pour chacun des centres du Nord. Les documents ont été reçus le lendemain.

8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-901019 ET CCJ-900831

(Voir l'annexe C et D)

R: 07-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que les procès-verbaux CCJ-901019 et CCJ-900831 soient reçus."

À la réunion d'octobre, le CCJ a considéré le calendrier pour l'évaluation des programmes et on a modifié celui qui avait déjà été préparé.

Vote unanime ADOPTÉ.

9. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

VRER: Concernant le BSc (études familiales) et le BSc (enseignement des sciences familiales), l'évaluatrice a fait des commentaires. Il faudra faire une meilleure distinction entre les deux programmes en référence avec la chimie. Concernant le programme d'études familiales, on suggère d'augmenter l'accent sur l'orientation personnelle et sociale des étudiants-es dans ce programme. Pour nos laboratoires qui portent sur les études du vêtement et des tissus et les laboratoires alimentaires, selon elle, on devrait regarder vers les collèges communautaires. Cela fait référence aux commentaires pour les programmes où on en a déjà discuté tel le BED (technologie de l'industrie).

R: 08-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Suite à l'évaluation des programmes mentionnés ci-dessus,

- A. Que le baccalauréat ès sciences (enseignement des sciences familiales)' soit remplacé par un programme intégré de cinq ans au terme duquel l'étudiant ou l'étudiante se verra décerner deux baccalauréats: un en études familiales et l'autre en éducation.
- B. Que l'École de nutrition et d'études familiales et la Faculté des sciences de l'éducation soumettent à la satisfaction du Sénat académique les modalités qu'elles entendent élaborer afin d'assurer la formation des enseignants et enseignantes en sciences familiales.
- C. Que l'École de nutrition et d'études familiales réoriente le programme de baccalauréat spécialisé en études familiales à la lumière des avis reçus de l'évaluatrice externe, plus particulièrement en ce qui a trait aux fondements en sciences humaines et sociales.
- D. Que l'École de nutrition et d'études familiales fasse parvenir au Comité des programmes un rapport d'évaluation relatif aux stages en milieu de travail et qu'elle soumette s'il y a lieu un plan de développement pour les trois prochaines années.
- E. Que des démarches soient entreprises par l'Université auprès des collèges communautaires afin de considérer la possibilité de partager des ressources matérielles.
- F. Que des démarches soient entreprises par l'École de nutrition et d'études familiales auprès d'universités francophones pour étudier la possibilité de partager des ressources professorales.
- G. Que l'Université se donne comme objectif de recruter un minimum de 10 étudiants et étudiantes par année dans le baccalauréat en études familiales et le baccalauréat intégré (baccalauréat de cinq ans: études familiales et sciences de l'éducation).
- H. Que l'Université fasse les démarches nécessaires auprès de la CESPМ pour obtenir de l'aide financière dans le cadre des «Fonds à l'appui de la révision des programmes» afin d'assurer le perfectionnement professionnel des professeurs et de faciliter la réorientation prévue, de préparer la relève du corps professoral, d'établir des échanges au niveau des ressources professorales avec d'autres universités francophones et des échanges de ressources matérielles avec des collèges communautaires."

Les admissions à ce programme sont suspendues depuis le 1^{er} septembre 1986. La formation pédagogique est acquise dans un programme additionnel de baccalauréat en éducation d'un an après le baccalauréat spécialisé en études familiales.

- Au point A, on parle d'un baccalauréat intégré de 5 ans, il réfère les membres au premier paragraphe de la page 57 du rapport vert. Il se demande s'il y a une politique qui se décide pour les professeurs-es pour des programmes conjoints. Personnellement je trouverais cela intéressant, mais je pense à la question s'il y avait des implications sous-jacentes pour les autres programmes.
- VRER: On a l'occasion avec ces deux groupes (Éducation et l'ENEF) de l'essayer. C'est l'occasion de perfectionner ce qui se fait en études familiales. Pour la formation des maîtres, on a dit que les étudiants-es terminent le baccalauréat de quatre ans sans avoir côtoyer la Faculté d'éducation. Il s'en vont faire une année d'éducation très vite. Ce modèle permet de redistribuer le rythme. Il n'est pas dit que ce modèle exclut, après la troisième année, de faire un stage de vérification. C'est un concept qui me plaît beaucoup. Il semble qu'on aurait à regarder le modèle pour d'autres programmes.
- Est-ce qu'il y a un parallèle entre le point A et l'éducation technologique? En cinq ans, l'étudiant-e se verra décerner deux baccalauréats. Est-ce qu'il y a quelque chose qui dit qu'on devrait faire 50% pour un deuxième baccalauréat, soit deux ans?
- VRER: Le temps exigé pour faire les deux existe déjà dans la formule d'une année. Il n'y a pas de raccourci ici et il n'y a pas de règlement contraignant.
- C'est un avantage qu'ils puissent commencer à faire des cours chez nous avant de faire la 5^e année. Le choix de l'étudiant-e se dirige dans un domaine précis de sa profession d'enseignement. Cela devrait être un guide.
- Concernant la recommandation E, cette formule est meilleure que dans le rapport rose. Envoyer une année au collège communautaire... la qualité est plus basse. Nous avons deux formules pour arriver à un objectif.
- J'interprète le point G comme un souhait et non comme une condition de maintien.
- L'Université n'a jamais mis de minimum. Ce qu'on devrait faire on ne devrait pas l'imposer à un programme particulier. Il faudrait regarder les implications avant de le faire.
- Recteur: L'Université doit investir des ressources pour recruter. C'est un engagement, un effort qui devrait se traduire en résultats. Ce serait plus fort qu'un souhait.
- Pour la formation des maîtres, les étudiants-es devraient commencer dès la première année. On a commencé à le prévoir. Pour l'étudiant-e qui est certain d'aller dans l'enseignement, il y aurait des cours à option et des stages.
- Je suis profondément choqué lorsqu'on entend dire que les collèges communautaires sont de qualité inférieure. On est responsable de les considérer de niveau égal si on est pour travailler ensemble.
- En ayant devant moi des programmes, je me demande si on s'est assuré d'un mécanisme de protection de nos programmes. Cela ne m'empêche pas de dire que la recommandation du CCJ correspondait au voeu de l'ENEF, mais ce n'est pas le cas pour le BEd (technologie de l'industrie). Dans le document rose, on n'a nullement consulter les finissants. Dans d'autres cas, on a fait appel aux étudiants-es. La personne responsable au Ministère et conseiller dans la discipline a été consulté et son input accepté, mais pas pour le document rose. L'évaluation devrait être semblable pour tout le monde. À la page 50, on a étudié le partage des ressources. A la page 63 du document rose, on dit que la première et la deuxième années soient offertes au collège communautaire. On a aboli le programme en éducation pour aller à la Commission. Je vois dans les deux cas qu'on va s'adresser à la Commission.

On n'aurait pas dû abolir ces cours. Des cours ont été abolis et ceux-ci ne nuisaient à personne. Si on veut que ces évaluations soient respectées, il faudra instaurer un mécanisme avec des normes qui sont les mêmes pour tout le monde.

- Concernant les conditions d'admission au niveau du programme, est-ce que l'étudiant-e devra rencontrer les conditions de l'ENEF et ensuite celles de la Faculté des sciences de l'éducation ou les deux dès le début? Ce que l'étudiant-e devrait avoir pour l'obtention de son diplôme, il faudra que l'information du nouveau programme soit très bien diffusé.
- VRER: Ces questions se discutent à l'intérieur d'une proposition de programme et j'encourage l'ENEF et la Faculté des sciences de l'éducation de regarder à cette proposition conjointe et les conditions d'admission, si elles doivent changer, ce sera fait conjointement. Sur les exigences, il est indiqué que l'Université a fait un travail énorme pour clarifier les exigences. Si le CAE a des problèmes, c'est peut-être dû à des études à temps partiel ou à quelque cas d'exception. Les facultés se perfectionnent dans la tenue du dossier étudiant.
- Concernant le point E, est-ce qu'il y a une pratique qui semble se dessiner qu'on va utiliser les ressources des collèges communautaires? Quelle position va-t-on tenir devant le gouvernement? Jusqu'où sera-t-on sacrifié dans l'obtention des fonds?
- VRER: La tendance est de faire des ententes. On n'a pas trop regardé ces choses-là. Il y a du recouvrement et il y a un terrain pour de la collaboration. Eux aussi peuvent sentir le besoin de puiser dans les ressources de l'Université.
- Recteur: Il serait prématuré de dire que c'est une tendance lorsqu'on est en train d'explorer cette question. On devrait reconnaître une complémentarité. Dans de petites provinces, on a avantage à explorer le partage des ressources, à regarder les ressources qui existent au lieu de les doubler. Lorsqu'on a des demandes de ressources de l'Université, je voudrais nous voir engager dans le partage des ressources dans le sens d'un usage assez commun. Il y a les ressources rares qu'il faut aller chercher. Allons-y avec confiance et acceptons certaines tendances au niveau de l'économie des ressources et au niveau de l'économie d'échelle.
- On fait état surtout des démarches de l'Université vers les collèges communautaires. Est-ce que l'inverse se fera dans les années à venir?
- VRER: Quand on a fait le parallèle avec le document rose, les évaluateurs connaissaient l'enquête des étudiant-es de l'Université. Dans ce document, aux pages 27 à 31, les résultats ont été fournis à l'évaluateur. On a des réponses d'étudiants-es.
- Il est vrai que dans le rapport vert, il n'est pas question d'attitude par rapport aux étudiants-es des sciences familiales. A la page 59, les admissions ont été suspendues depuis 1986, donc il ne peut y avoir de résultats d'enquête.
- Je fais allusion aux finissants-es, notre programme a été suspendu la même année. J'ai fait un sondage de la promotion 1976 et les résultats sont très différents. La démarche évaluative devrait être transparente.
- Président: On demande donc une standardisation un peu plus

grande.

Vote Pour 35

Contre 1

ADOPTÉ.

- VRER: Le document bleu a été distribué pour information. L'évaluation du génie s'est faite par le biais de l'accréditation. Il attire l'attention sur les normes. Concernant l'impact de la technologie, la suggestion serait de parler avec les gens qui enseignent déjà des cours dans ce domaine et de regarder ce qui se fait actuellement.
- Pour l'École de génie, l'accréditation est obligatoire. Pour ce rapport, l'École a entrepris des démarches d'abord avec la bibliothèque et on a eu des contacts avec le Doyen de la Faculté des sciences sociales concernant l'interface entre la technologie et la société. En janvier 1993, on devra préparer l'accréditation pour le génie industriel et le génie mécanique.
- Il s'agit d'un rapport d'accréditation et non d'évaluation.
- Est-ce qu'il y a une accréditation pour la maîtrise?
- Il n'y a pas d'accréditation au niveau des études supérieures.
- Une des faiblesses du rapport est le manque de ressources à la bibliothèque. Le montant dont il est question dans le rapport est de 50 000\$ en tout et partout.

DÉJEUNER: 12 h 35
REPRISE: 13 h 45

10. RAPPORT DU CONSEIL PROVISOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

(Voir l'annexe E)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique le rapport. Pour certains, le Conseil pourrait paraître comme un gros conseil, pour d'autres, pas assez élaboré sur le mandat. On pourrait travailler plus facilement s'il y avait plus de flexibilité. En tenant compte de toutes les catégories, il serait difficile d'être petit.

R: 09-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette Doucet

"Que le rapport du Conseil provisoire de la langue française soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 10-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que le rapport du Conseil provisoire de la langue française soit adopté."

La question du promoteur-e est une question à regarder. Il faudra y aller progressivement. J'aimerais consulter avant de donner des suggestions.

Amendement

R: 11-SAC-901108

Il est proposé par Albert Lévesque et appuyé par Simone Rainville

"Que l'on ajoute à la liste de la composition: la directrice de l'Éducation permanente et le directeur de la Bibliothèque."

Vote unanime ADOPTÉ.

- De qui relèverait le promoteur-e?
- VRER: C'est une question qu'on s'est posée. Il pourrait relever du Recteur, mais j'aimerais consulter davantage avant. On peut continuer avec des ambiguïtés. Je ne veux pas dire qu'il s'agit de cadre.
- Dans les critères de sélection, comment va-t-on évaluer les critères de compétence de la langue française?
- VRER: Le message est envoyé à tous ceux qui vont nommer quelqu'un au Conseil.
- Président: Les instruments précis sont encore à préciser.
- C'est le Conseil qui doit nommer le promoteur-e. Comment s'y prendre pour régler le problème des quatre lignes à la fin de la page 1 et au début de la page 2.
- Je préfère qu'il y ait des choses qui ne soient pas dans le marbre, mais plutôt avoir de la flexibilité. On pourra nommer le Conseil et celui-ci peut nommer le promoteur-e.
- Président: Le mandat n'allait pas dans tous les détails techniques.
- L'idée n'était pas d'avoir un test. Il aurait été absurde d'avoir des gens qui sont contre la promotion de la langue française.
- À la page 2, numéro 1, il est écrit que le secrétaire général va nommer tous les membres. Qui nomme les membres du premier Conseil?
- VRER: On a laissé de la

flexibilité, on les sollicitera.

Amendement

P: 12-SAC-901108

Il est proposé par Christophe Jankowski

"Que les membres du premier Conseil soient nommés sur recommandation du VRER."

Le Président de l'assemblée refuse cet amendement.

Amendement

R: 13-SAC-901108

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Roger Caissie

"Que dans la composition on ajoute nommé par l'AGÉCUSLM pour l'étudiant-e du CUSLM et nommé par l'AÉCUS pour l'étudiant-e du CUS."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Recteur: C'est une proposition avec une incidence financière, il faudra la présenter au Conseil des gouverneurs. On peut la lire comme une volonté que quelqu'un ait la responsabilité de la promotion de la langue assisté d'un conseil. Je voudrais qu'on mette sur pied un mécanisme aussi léger que possible.

Amendement

R: 14-SAC-901108

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Émilien Vermette

"Que le professeur ou la professeure du CUSLM soit élu par l'Association des professeurs-es du CUSLM; et que le professeur ou la professeure du CUS soit élu par l'Association des professeurs-es du CUS."

Vote Pour 36 Contre 1 ADOPTÉ.

Sur la proposition principale

- Est-ce que ça va revenir au Sénat?
- VRER: Le rôle du Sénat ne va pas viser les nominations, mais les rapports que le Comité va présenter seront soumis au Sénat.

Vote Pour 36 Contre 1 ADOPTÉ.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe F)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique les principales modifications.

R: 15-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le Rapport du Comité des programmes soit adopté."

- Il y a deux nouveaux cours en droit. Le premier cours est-il ouvert à tous les membres du campus ou seulement à l'Ecole de droit? Quel est la pertinence de la dernière phrase du deuxième cours?
- VRER: Pour le premier cours, il n'y a pas d'indication, pas de prérequis. Concernant le deuxième cours, les étudiants qui participent aux compétitions nationales font un travail d'envergure et on utilise cette méthode pour

reconnaître leur travail. La discussion que le CPR a fait et qu'il souhaite c'est qu'on en arrive à un même cours inscrit deux fois. Le thème utilisé et l'année en question sont inscrits aussi. Avec un programme de trois ans, les chances que les étudiants-es soient deux fois en compétition sont rares.

- SG: Le cours DR 3535 a été aboli et est remplacé par DR 3540. Seulement les créations viennent au Sénat.
- Concernant le BSc (informatique appliquée), il y a deux cours à option en économie en deuxième année et je n'en vois aucun par la suite. C'est peut-être dans le cadre de la formation générale. A-t-on consulté le Département sur les cours à inclure?
- VRER: C'est le type de questions qu'on s'apprête à poser lorsque ce programme sera évalué. Je n'étais pas partisan de prendre une proposition en bout de ligne et de la travailler. Ce qui est clair, le signal a été envoyé pour ce programme et des signaux sont envoyés aux programmes en général.
- La question de dimension générale est absente dans ce programme. Depuis qu'on a travaillé le document sur la formation générale, on trouve toujours une raison ou l'autre. Cela m'inquiète. Il attire l'attention de l'urgence d'être logique avec ce qui a été décidé au Sénat. On est en train de faire des robots avec nos étudiants-es. Je demande au CPR qu'on exige et qu'on essaie d'humaniser nos programmes. Je vais voter contre à cause de l'absence de cette dimension.
- Le cours MA 2004 est remplacé par MA 2003 devenu un cours à option de la liste générale. Les étudiants-es ont le choix.
- Est-ce qu'ils ont la formation nécessaire en mathématique?
- Oui. Les commentaires au CPR étaient plus généraux qu'au programme d'informatique appliquée. Tous les programmes à venir se feront poser des questions.
- En 1986 une procédure a été adoptée au Sénat se rapportant à l'Éducation permanente lorsqu'un programme est proposé et qui concerne le temps partiel. On n'a pas reçu de recommandations du Conseil de l'Éducation permanente. Au Conseil de la langue française, on a oublié l'Éducation permanente. Un étudiant-e sur cinq est à temps partiel. Il serait heureux d'avoir un étudiant-e à temps partiel pour représenter les étudiants-es à temps partiel au Conseil.
- VRER: Une réunion conjointe du Comité des programmes et du Comité de la formation générale aura lieu le 29 novembre prochain. Raison: discussion au CPR sur la volonté de poursuivre ce qui a été décidé au Comité de la formation générale. Les deux comités vont clarifier cette question. Je vois le rôle d'une faculté plus importante qu'elle ne l'a été. Au niveau du CPR, ils veulent appliquer cela. Ils veulent bien saisir le rapport. Cette réunion conjointe éclaircira l'esprit. Avant de recevoir des programmes, j'espère qu'il n'y aura pas seulement une sollicitation. Il faudra avoir des éléments d'une grille pour l'évaluation des programmes.
- Cent cinq crédits de cours sur 144 sont pris aux sciences. Pourquoi quatre cours de physique sont obligatoires en 1er année? Est-ce que ce sont des cours que n'importe quel étudiant-e peut prendre ou si ce sont des cours pour les étudiants-es en informatique?
- Président: Il n'y a aucun changement au document. Ce n'est pas la question sur le tapis.

Vote Pour 35

Contre 2

ADOPTÉ.

13. RATTACHEMENT DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Léandre Desjardins explique que le Département d'administration publique est dans une situation de transition, il est rattaché au bureau du VRER. Il y a un certain nombre de choses difficiles à cause de la transition. Au mois d'août on nous a demandé d'attendre à novembre. On s'est arrangé. Il y a eu une demande de congé sabbatique. On s'est arrangé en collaboration avec la FESR. J'ai hâte que ce ne soit plus à mon bureau. Je souhaite que ce Département ait des conditions semblables à celles des autres départements.

R: 17-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Que le nouveau Département d'administration publique soit rattaché à la Faculté des sciences sociales."

(Résultat du vote après la proposition 22)

R: 18-SAC-901108

Il est proposé par Léo Thériault et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les membres du Sénat soient limités à une intervention de trois minutes chacun."

Vote Pour 34

Contre 3

ADOPTÉ.

- Le Sénat a été sensibilisé par un processus de consultation. Le résultat a été d'un vote de 82% en faveur d'un rattachement à la FESR. La MAP existe depuis 1976, elle a été rattachée à la FESR par le Sénat et a bien fonctionné depuis, sauf la dernière année. Je favoriserais le maintien de la décision du Sénat.
- Je crois que la recommandation est irrecevable. Elle va à l'encontre de la décision du Sénat et du Conseil des gouverneurs. On n'a jamais eu la chance de vérifier si le modèle proposé fonctionnait. Dans le rapport vert du Comité ad hoc, même les professeurs-es étaient en faveur du rattachement à la FESR. J'ai un rapport que je pourrais distribuer aux sénateurs. Je crois qu'on ne peut envoyer subito presto ce département ailleurs qu'à la FESR. Je voterai contre en jugeant qu'elle est irrecevable. Tant que la résolution 41 du Sénat n'a pas été testée, on ne peut la changer.
- J'ai supporté la résolution pour la discuter. Ma conception est que ce programme n'est pas plus pluridisciplinaire que des programmes de la Faculté. Jusqu'à ce que le problème soit réglé, peut-être qu'on peut le rattacher à la Faculté des sciences sociales.
- Est-ce qu'on a consulté les étudiants-es? J'ai ici un avis des concernés qui veulent le rattachement à la FESR. Il faudrait avoir l'avis des gens concernés.
- J'ai des tiraillements. Au mois de mars j'ai voté, mais à ce moment-là, j'étais porté à un rattachement à la Faculté des sciences sociales, mais j'ai voté pour la FESR. Quelles sont les raisons qui nous poussent à renverser notre décision de mars 1990? Quels sont les arguments qui nous amènent à changer la décision de mars? Qu'est-ce qui va se passer si les professeurs-es n'acceptent pas d'aller là?
- Combien de temps va-t-on jouer à la chaise musicale? Je ne pense pas qu'une telle décision puisse être prise à la légère. Il faudrait que tous les professeurs-es de la Faculté soit consultés concernant ce projet.

- L'opinion des étudiants-es est qu'ils ont plus confiance à la FESR ou on favoriserait l'approche; il y a plus de possibilités. Il y a toujours une instance pluridisciplinaire au-dessus d'eux qui fait que la gestion du programme et des bourses qui y sont rattachés.

Amendement

P: 19-SAC-901108

Il est proposé par John Sichel

"Et que le programme de la maîtrise en administration publique ne soit plus considéré comme un programme pluridisciplinaire."

- **Président:** Je ne peux recevoir cet amendement en ce moment.
- Il n'y a pas de marge de manoeuvre.
- Il existe un document avec des arguments pour la Faculté des sciences sociales. Dans cette documentation, tous les professeurs-es ont admis vouloir aller aux Sciences sociales aussi bien qu'à la FESR. Mon Conseil, au début voulait que ce soit un département de science politique et d'administration publique et cela a été refusé. Si ç'avait été voté à la Faculté, on aurait eu un vote favorable, mais on n'a pas voté parce que nous n'avons pas toute l'information pour prendre une décision. J'ai fait des consultations et le programme serait accepté si je jugeais bon de l'accepter.
- La documentation fournie aujourd'hui ne me dit pas comment on règle les problèmes syndicaux. Je voudrais qu'on fasse appel au directeur du Département, Monsieur Robinson, pour connaître ce que les professeurs-es vivent avec cette structure. J'invoque une question de privilège.
- **Président:** De quel droit?
- J'aimerais savoir quels sont les problèmes qui ont surgi en cours de route. Il serait de bonne foi de faire appel à quelqu'un du département pour nous donner les éléments. Je préférerais la personne qui a écrit le document pour l'expliquer.
- **Président:** Si l'information n'a pas déjà été soumise au Sénat, je suis prêt à accepter cette question de privilège.

P: 20-SAC-901108

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Nébil

Halouani "Je conteste la décision du Président."

- Le rapport vert impliquait Monsieur Robinson. Il serait plus équitable de faire venir tous les professeurs-es qui enseignent trois crédits ou plus. Si Monsieur Robinson est invité, si c'est le seul à donner son opinion; il est contesté dans son département.
- Monsieur le Président demande de voter «Oui» (ceux qui sont pour la décision du Président) et «Non» (ceux qui sont contre la décision du Président).

Il demande le vote secret. Au moins cinq sont en faveur.

Scrutateurs: Normand Gionet
Viateur Viel
Gilles Long

Vote Oui 21

Non 14

La décision du Président est maintenue.

- Question de privilège. Je demande que Monsieur Didier soit invité pour connaître les deux côtés de la médaille. Il y a deux côtés à ce problème et Monsieur Didier représente l'autre côté de la médaille.
- Président: En quoi vos droits sont-ils lésés. Je vois mal une deuxième question de privilège sur une même question.
- Au Sénat de mars, Monsieur Robinson est venu dîner avec nous et on a eu l'information.
- Président: Les nouveaux membres n'ont pas eu l'information. Je n'accepte pas cette question de privilège. Ça devient une guerre de procédure et non une question de fond.
- VRRHAE: Je serais en faveur du rattachement aux Sciences sociales parce que j'étais membre du Comité qui a préparé le rapport vert. La résolution était très fragile. Les autres membres du Comité (5) ne supportent plus la résolution. Il y a eu un long débat. Le vote a été d'une majorité de deux voix. Les informations reçues depuis me convainquent que le rattachement à la FESR ne serait pas une bonne décision.

Arrivée de Monsieur Guy Robinson.

R: 21-SAC-901108

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Pascal Robichaud

"Que l'échange de questions et de réponses ne durent pas plus que 20 minutes."

Vote Pour 33

Contre 4

ADOPTÉ.

- Est-ce que vous pouvez expliquer les conséquences si la MAP reste à la FESR?
- Robinson: Il fait un rappel historique. Pour les professeurs-es il y avait deux options soient la Faculté des études supérieures et de la recherche et la Faculté des sciences sociales. Ceci faisait partie du livre vert. À la réunion du Comité ad hoc, le problème était sur la procédure pour régir les conditions de travail avec les professeurs-es. À la FESR on ne serait pas dans une structure conforme à la convention collective.
- Que veulent les professeurs-es de la MAP?
- Robinson: Deux ont accepté, trois ont accepté avec conditions. Ce qu'on souhaite, c'est le rattachement aux Sciences sociales.
- Pourquoi tenez-vous à garder le statut pluridisciplinaire?
- Robinson: C'est un choix institutionnel et organisationnel. Ce n'est pas une seule discipline. Ce que le Sénat avait décidé était un ensemble de structures pour développer cela. J'y tiens à cette caractéristique, c'est une valeur que je trouve importante.

- Y a-t-il eu une réunion d'information qui vous mandatait? Est-ce que les étudiants-es ont été consultés?
- Robinson: Le consensus est assez grand. Je pense représenter les professeurs-es. J'ai eu des discussions personnelles avec différentes instances. On a eu une série de rencontres.
- Est-ce qu'il y a eu un vote départementale sur cette question de rattachement?
- Robinson: Non.
- Pourquoi n'y a-t-il aucun document justifiant la demande du rattachement à la Faculté des sciences sociales?
- Robinson: Le document a été envoyé à l'administration et aux instances décisionnelles, mais pas directement au Sénat. La position était claire, le consensus est le rattachement aux Sciences sociales.
- Il y a eu une décision prise en mars.
- Robinson: Après le Conseil des gouverneurs, il y a une décision du document vert qui demandait de faire le nécessaire avec l'ABPUM.
- En consultant le président des étudiants-es de la MAP, il favorise le rattachement à la FESR, mais si c'est pas possible, il acceptait le compromis des Sciences sociales avec un comité pluridisciplinaire.
- Ça rejoint la position des étudiants-es et des professeurs-es. Ça n'a pas été possible à cause du refus de négocier avec l'ABPUM. Si le comité pluridisciplinaire n'existe pas, il faudra une structure pour avoir des échanges très étroits avec l'Administration, le Droit et l'Éducation permanente. Il y a tout le hors campus. Cet instance est nécessaire. Une interaction est nécessaire.
- Ce département était composé de professeurs-es de sciences politiques. Est-ce exclusivement des professeurs-es de science politique? Avez-vous recruter des professeurs-es d'administration publique? Êtes-vous capable de recruter un doctorat en administration publique?
- Robinson: Certains ont un "background" en science politique. On vient de recruter un professeur en urbanisme. On tente de recruter un économiste. Nous avons un professeur avec un "background" en économie. Le doctorat en administration publique est très rare. Ce sont des gens avec des concentrations qui ont un penchant pour l'administration publique.
- Quel est le pourcentage du nombre de professeurs-es?
- Robinson: Sur cinq professeurs-es: un a un doctorat en économie; un qui était en administration et qui est depuis plusieurs années en science politique; un en urbanisme.
- Dans le contexte actuel où y en a-t-il un peu plus?
- Robinson: Il y en a plus en science politique.
- Pourquoi les professeurs-es rattachés à la FESR veulent-ils être rattachés aux Sciences sociales?
- Robinson: Ils ne peuvent fonctionner avec l'entente collective et avec l'ABPUM.

Monsieur le Président remercie Monsieur Robinson.

Il est 16 h 55.

- La décision prise ici est celle qui est contestée. Je voudrais des explications additionnelles. Il y a peut être d'autres facteurs qui semblent transparaître et c'est celui d'un conflit de personnalités.
- Distribution du document qui provient du Conseil de la Faculté. La position de Monsieur Robinson n'a pas éclairé l'assemblée. S'il y a des problèmes avec la convention collective c'est qu'on n'a pas essayé. Ce département a évolué, il n'a pas respecté la pluridisciplinarité. Il est plus proche des sciences politiques qu'il ne l'a été. Essentiellement, la question ne se pose pas sur le libellé. Mais j'ai le respect de la décision prise par le SAC et le CGV. Je maintiens le point qu'on ne pourra savoir que ça ne marchera pas si on n'essaie pas. Si la proposition de Monsieur Desjardins n'est pas modifiée, je voterai contre.
- Je ne vois pas que ce sera plus difficile de fonctionner sous la FESR que sous une autre faculté.
- Recteur: J'interviens comme un nouveau membre du Sénat. Si ma perception est fautive vous me le pardonnerai. Mes observations sont qu'un département ne peut fonctionner avec la convention collective. L'Université doit faire tout ce qu'il faut pour respecter la convention. La question critique c'est que c'est une convention que nous avons signée et on doit l'honorer. Le rattachement au bureau du VRER est un niveau de gestion très difficile. Même une mauvaise décision serait mieux qu'une absence de décision. Pour des raisons de convention collective, le rattachement à la FESR cause des problèmes, je supporte le rattachement à la Faculté des sciences sociales. On ne peut maintenir un programme en otage tant que le problème ne sera pas réglé. Il faut lui donner les conditions pour le gérer. Je trouve qu'il y a des types d'intervention au niveau de la procédure du doyen de la FESR qui sont irrecevables. Une instance a le droit de faire des erreurs. Le Sénat a un pouvoir intégral et le Conseil des gouverneurs ne se prononce que sur une dimension financière. L'appui du Conseil n'est pas significatif par rapport à la question sur la table. Le statut des professeurs-es en administration publique est un statut précaire, sans permanence. Il faut faire attention. Il faut être prudent dans la façon de gérer. Je n'ai pas entendu parler de la conception qu'on se fait du rôle de la FESR. Pour le moment est-il sage qu'une partie de la FESR gère une partie des programmes? Elle devrait avoir beaucoup plus la responsabilité d'entretenir la recherche.
- VRER: En réponse aux demandes d'information, j'invite les sénateurs à venir consulter le dossier avec toutes les informations. Vous allez trouver des documents que vous avez déjà, des lettres de Messieurs Didier et Ouellette, des lettres de l'ABPUM, le rapport du Comité ad hoc. Le Sénat a tranché avec tous ces documents. Il y a également dans ce dossier, des lettres des professeurs-es de leur désir de rattachement. Il y a le document du 18 avril 1990 qui fait état pour l'application de la décision du Sénat, mais on espérait la possibilité de négocier en tant que tel. L'ABPUM a confirmé que ça ne marcherait pas. Au moment d'appliquer la décision, le VRER n'avait pas les outils. Lui-même a annoncé le rattachement aux Sciences sociales, donc le Département n'a pas fait de demande formelle. Le Comité pluridisciplinaire est un comité qui existe et peut être ajusté aux circonstances, on pourrait ajouter d'autres personnes.

Amendement

P: 22-SAC-901108

Il est proposé par Christophe Jankowski

"Que le Département d'administration publique ne soit plus considéré comme un département pluridisciplinaire."

Monsieur le Président précise que cette proposition n'est pas recevable comme amendement.

Sur la proposition principale (R: 17-SAC-901108

- Est-ce que ce rattachement sera pour trois ans?
- VRER: Oui, ce sera évalué dans trois ans.
- Est-ce que le vote doit être simple ou aux deux tiers?
- Président: Simple. C'est une nouvelle proposition.

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs: Normand Gionet
Viateur Viel
Gilles Long

Vote Pour 23

Contre 11

ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie les membres du décorum maintenu lors des échanges.

P: 23-SAC-901108

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par John Sichel

"Que le Département d'administration publique ne soit plus libellé comme étant pluridisciplinaire."

- Point d'ordre, parce que le point 14 était pour le rattachement.
- Sur ce que j'ai vu, il est implicite que cette dimension faisait partie de la discussion et j'accepte cette proposition.
- Je crois que ce département a évolué, il possède une discipline dominante qui est la science politique. Il a une structure contradictoire à une notion d'une discipline, peut être qu'on reviendra plus tard quand on aura une définition moderne de la pluridisciplinarité. La discussion est lancé, ce renvoi simple à une faculté, cela règlera plusieurs problèmes.
- Le programme MAP a été prononcé pluridisciplinaire et Monsieur Robinson est en faveur de la pluridisciplinarité. Je craindrais un prolongement du Baccalauréat en science politique.
- Ce n'est pas le temps de s'embarquer dans cette discussion, on devrait attendre à plus tard.

R: 24-SAC-901108

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Michel McSween

"Que cette proposition soit déposée."

Vote Pour 32

Contre 2

ADOPTÉ.

14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

(Voir l'annexe I)

Monsieur le Recteur précise que le document a été distribué à différentes instances. Il est important de le déposer au Sénat qui est une instance importante. Je veux faire une forme de consultation en comité plénier. Si on introduit une procédure de planification stratégique, comment on l'intègre aux démarches et mécanismes que le Sénat s'est donné sans que ce soit destructif. Je ne veux pas compromettre les choses établies au Sénat. Le problème est de trouver une forme d'atterrissage en douceur de la planification stratégique. On s'achemine vers une proposition en ce sens et j'ai besoin d'un input additionnel.

R: 25-SAC-901108

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Victorin Mallet

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour une période de 20 minutes afin d'étudier cette question."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 17 h 50

Fin du Comité plénier à 18 h 15.

Le rapport du Comité plénier sera expédié aux membres.

Recteur: Il est important de dire qu'on n'arrête rien et qu'on ne commence pas à zéro. Ce sera à ceux qui proposeront la planification de prendre le train quand il passe. Je ne propose pas ce modèle, il faut qu'il s'adapte au niveau de complexité de la planification stratégique. Il faut consentir à un investissement en terme de ressources humaines. Concernant la séquence en temps, on n'aura pas de résultats dans six mois, mais plutôt dans 12 à 18 mois. Je ne veux pas le traiter par les moyens. Il faut d'abord se dire où on veut aller. Il faut finaliser la notion de planification. Ce sera sur une base plus solide. On pourra obtenir le support de la communauté. Pour la dimension participative, si on le fait d'un petit groupe, on va manquer notre coup. Il faut que ce soit participatif. Il faut rejoindre l'ensemble des gens qui ont des choses à dire. Que ça devienne notre plan.

15. NOMINATIONS

15.1 Comité d'études de la formation générale

R: 26-SAC-901108

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Pascal Robichaud

"Que Bernard Nadeau, Alice Guérette-Breau et Jihad Bouday soient nommés au Comité d'études de la formation générale."

Vote unanime ADOPTÉ.

16. RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL, GRADES HONORIFIQUES

(Voir l'annexe J)

Recteur: J'espère qu'en proposant ces nouvelles procédures, qu'elles répondront aux soucis des membres du Sénat et ainsi éviter certains problèmes devant lequel on a été placé. Il y a la notion de revaloriser les grades honorifiques et de se rapprocher du sens profond du doctorat honoris causa.

P: 27-SAC-901108

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Léo Thériault

"Que le rapport du Comité spécial des grades honorifiques soit adopté."

- À la dernière page, deuxième question, il y a certains domaines académiques spécifiques tels les humanités, on devrait ajouter des choses qui sont plus près de notre université.
- Il faudrait considérer la possibilité qu'une candidature puisse avoir l'appui du Conseil de la faculté, ça donnerait du poids au grade honorifique.
- Recteur: La fiche ferait un appel à tous. Il s'agit d'une fiche sommaire avec un minimum d'information. Je serais ouvert à modifier la formule de base. La deuxième étape serait une consultation précise avec la faculté concernée. Ce serait recevable.
- Président: Que ça figure dans le document, que la Faculté puisse être consulté.
- Le texte devrait incorporer 1.06 a) du texte existant.
- À la page 4, point 4 d), on voterait sur les candidatures individuellement.
- SG: Présentement on fait un rapport global. Le Comité croit et suggère que le Sénat se prononce sur chaque candidature.
- Le total par année est de 6. Plusieurs professeurs-es vont prendre leur retraite et plusieurs seront éligibles au rang de professeur-e émérite. On devrait limiter à 4 pour le doctorat honorifique et à 4 pour le rang de professeur-e émérite.
- Recteur: Je ne veux pas présumer de l'attitude du Comité, mais le grade honorifique c'est quelque chose de rare. Si on va pour un grand nombre, on dilue l'importance.
- Concernant le nombre, au point 3.01 c) il y a le mot clé «normalement».
- À la dernière page, deuxième question, la recherche me pose des points d'interrogation.
- Recteur: C'est une formule empruntée d'une autre université. Il ne faut pas être limité par la notion qui est là. C'est toujours l'excellence de la contribution de la personne. Il ne faut pas être bloqué par la notion des sous-catégories
- À la page 4, le point 4 d), il y a le vote au 2/3, pourquoi?
- Recteur: Il s'agit de reconnaître l'excellence d'une contribution. Le 2/3 est une façon de le faire. Il s'agit d'un large consensus.
- LeBlanc: À la page 3, point 2.03, il y a des privilèges pour les professeurs-es émérites. Nous aurons un certain nombre de professeurs-es qui vont prendre leur retraite et ceux-ci n'ont aucun privilège à la retraite. J'aimerais qu'on examine ce qu'on va faire des personnes qui vont prendre leur retraite.
- On proposera une candidature et le centre où il va être donné, mais je n'ai pas vu où le Centre acceptait.
- Président: Ça va dans le même sens que Fernand Arsenault, ce serait implicite que le Centre soit consulté.

- Recteur: J'espère que la candidature sera acceptée, il faudra vérifier avec le Centre.
- Il faudra le mettre dans des mots.
- Recteur: Oui.
- Le point 1.07 n'est pas plus clair que le point 1.06 avant.
- Au point 1.07, on parle de deux étapes.
- Le vote sera rapporté au procès-verbal.
- SG: Jusqu'à maintenant on le faisait globalement. Si on vote un par un, le vote sera connu. Il faudra y penser.
- Recteur: Dans la procédure antérieure, on n'avait qu'une étape. On ajoute l'étape de la recherche à l'aide d'un formulaire. On pourrait rendre le texte plus clair.
- Président: Il faudra retravailler le document. Comme il ne doit entrer en vigueur que l'an prochain, on pourra le faire.
- Recteur: Si nous avons 6 candidatures et qu'on rejette à cause d'une seule. Ne seront publié au procès-verbal que le nom de ceux qui ont obtenu les 2/3 des votes. Il faut éviter de refuser les candidatures en bloc.
- Il faut que le nombre de candidatures soit très restreint. On devrait valoriser le diplôme des étudiants-es.
- Est-ce qu'on a prévu une procédure si plusieurs personnes sont rejetées lors du vote?
- Recteur: Notre approche c'est d'en avoir moins. On va essayer de faire les recommandations en novembre. Je demande de retirer la proposition afin de faire des ajustements.
- Est-ce qu'on peut interpréter comme final au Sénat si on refuse 4 candidatures sur 6?
- Président: Oui.
- Il y a une porte de sortie, on peut revenir en février.

R: 28-SAC-901108

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que la proposition soit retournée au Comité et qu'il tienne compte des remarques faites."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Monsieur Jean-Bernard Robichaud, recteur, précise que le Comité a considéré un ensemble de candidatures soient celles de cette année et celles de l'an dernier. Nous avons fait une liste courte en tentant d'avoir les critères sur l'excellence de sa contribution. Nous avons eu une difficulté. Dans les propositions ici, nous n'avons pas de proposition pour le CUSLM. Une candidature a été soumise, mais elle ne sera pas amenée au Sénat. On manquait d'information détaillée. Nous

n'avions qu'une feuille sommaire du rationnel. J'ai fait une intervention auprès du Vice-recteur et du DSP et ils avaient de l'information additionnelle qu'ils nous ont fait parvenir, ce qui rend la candidature plus acceptable, mais on n'était pas dans la possibilité de faire une recommandation. L'information a été reçue en retard.

Voici la liste des doctorats honorifiques et des professeurs-es émérites:

Docteurs honoris causa

René Dumont	Docteur ès sciences sociales
Soeur Mary Greene, fma	Docteure en service social
Soeur Lorette Gallant, ndsc	Docteure en musique
Arthur Pinet	Docteur en sciences de l'éducation
Monseigneur Donat Robichaud (CUS)	Docteur en histoire

Hubert Reeves: c'est une candidature retenue pour mai 1989, mais Monsieur Reeves ne peut pas être disponible cette année encore. Est-ce qu'on le maintient ou si on l'abandonne?

Professeurs émérites

Jean Collette	Professeur émérite de comptabilité
Muriel K. Roy	Professeure émérite de sociologie

- Président: Il y a le cas de Reeves à régler et le vide possible pour le CUSLM. Cela n'exclut pas le fait qu'on puisse revenir.
- Est-ce possible de donner un doctorat in absentia. La raison est que ça fait un bon bout de temps qu'on n'a pas eu de doctorat en sciences.
- Au point 1.03, on dit qu'exceptionnellement, il pourrait avoir lieu à un moment spécial.
- Recteur: Il faut qu'il y ait une cérémonie spéciale à l'Université, mais créer un événement pour accommoder, ça ne va pas.
- La dernière fois que Monsieur Reeves est venu, ça été un événement. On devrait attendre, en faire un événement académique.
- Est-ce qu'on peut s'inspirer sur ce qui s'est déjà fait?
- SG: L'Université a déjà donné un doctorat honorifique à l'occasion de la visite de Léopold Senghor. Il faut que ce soit un événement pour l'Université.
- La proposition de Fernand Arsenault est recevable.
- SG: Il faut faire attention pour ne pas créer trop de précédents. À Edmundston, un doctorat a été donné au Père Robert Bernier, 2^e recteur, lors du 40^e anniversaire.
- Il y aurait la fête de l'Université quoique c'est plus une fête de famille. On peut le retarder d'une année.
- Suite à la suggestion de Fernand, s'il faisait une conférence publique. C'est peut être la seule façon de l'avoir.
- Monsieur Reeves est déjà venu avec une conférence. Je voudrais être sûr que ce n'est pas un message secret, que cette personne ne veut pas de doctorat.
- Recteur: Je n'ai aucune indication dans la nature de sa décision. Il y avait vraiment un conflit d'horaire. Je n'ai pas eu l'impression qu'il dirait non.

- Président: Nous avons deux suggestions soit une conférence avec un doctorat ou de le remettre à l'an prochain.
- Qu'est-ce qui va paraître au procès-verbal?
- SG: On peut le décider au Comité. Il est déjà accepté au Sénat.
- Je recommande de garder la candidature de Monsieur Reeves et de lui offrir son doctorat lorsqu'il sera disponible pour venir le chercher, que ce soit lors de la collation ou lors d'un événement spécifique.

R: 29-SAC-901108

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le rapport du Comité des grades honorifiques soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Recteur: Quelle est l'orientation du Sénat pour le CUSLM? Il n'y a rien de préciser pour eux.
- On a accepté cette liste et on pourrait confirmer avec un autre nom en février.
- Président: Il y a le problème de ballottage.
- Pour la personne suggérée, on pensait qu'elle rencontrait les critères pour un doctorat honorifique. C'est une personne qui a contribué. C'est vrai que l'information a été expédiée en retard. Je suis ambivalent par rapport à cette situation. Je ne sais pas quelle indication le Sénat veut donner.
- Nous avons accepté le règlement actuel, si le Comité juge à propos de faire un rapport en février, il peut le faire.
- Ce n'est pas facile de ramasser de l'information pour ne pas alerter la personne concernée dans notre milieu. Quand un Centre décide d'une candidature, on devrait la respecter; mais je respecte la décision du Comité.
- Président: Si le Sénat veut exercer ses prérogatives, il faut suivre les règles du jeu. Il faut penser au problème où il est.
- J'ai fait mes interventions lundi passé, j'ai apprécié l'appel conférence. Je ne voudrais pas qu'on devienne le Centre qui va contre le Recteur et contre le Sénat. Notre point de vue était de valoriser quelqu'un de notre région.
- Président: Est-ce que quelqu'un a pensé à la possibilité de prendre une personne de la liste pour le CUSLM?
- On a toujours honoré quelqu'un du milieu et on ne voudrait pas déroger à cela.
- On préfère garder notre candidate.
- Président: Je ne vois pas comment on va régler le problème.
- Recteur: Le Comité pourrait se réunir à nouveau, on pourrait le faire sur mandat du Sénat.

R: 30-SAC-901108

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Yves Martin

'À la lumière des informations données, que le Comité regarde à nouveau notre candidature et fasse rapport en février.'

Vote Pour 32

Contre 2

ADOPTÉ.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Clarification sur les propos du Recteur concernant les études régionales

- Je ne vise pas les deux autres centres, mais j'ai été approché par quelques professeurs-es. Je ne suis pas au courant d'une proposition au Comité des programmes, est-ce un souhait?
- Recteur: J'ai discuté avec le Vice-recteur de la constituante d'Edmundston pour savoir comment la situation se présentait et on a identifié qu'il y a une masse critique au niveau de la foresterie. On a identifié un certain nombre de besoins. J'ai mis le terme sans trop de consultation. Ça se situerait au niveau du 1^{er} cycle. Il y aura une étude de faisabilité et le Vice-recteur regardera cette question de plus près. Si je considère que ça pourrait évoluer, ça devra suivre les canaux appropriés. Une exploration doit être faite et devra franchir différentes étapes.
- J'ai entendu des réactions. On crée des attentes. Si c'est le Centre qui le dit, c'est différent. Je me sens mal parce que je ne peux répondre aux questions posées.
- VRSLM: Tout ce qu'on tente de faire, c'est de rencontrer des intervenants dans le milieu régional pour identifier le domaine ou un champ d'activités et un rapport sera fait au Recteur et de là le processus normal devra être suivi.
- Président: C'est sur la façon dont la chose est annoncée?
- Recteur: Je dois réagir parce qu'il va y en avoir d'autres. J'ai parlé d'un domaine spécifique pour le CUSLM. Pour le CUM, j'ai parlé de l'accessibilité et je n'ai pas eu plus de consultation et ça n'a pas été relevé. S'il faut consulter à chaque fois qu'on veut lancer une idée ou des pistes. Je n'ai pas consulté personne pour rencontrer les groupes de femmes. Au fond on m'a demandé si j'avais des objectifs et ce sont des objectifs personnels.
- Président: J'espère qu'on pourra toujours poser des questions au Recteur.
- Pour le 2^e cycle, ceci avait été mentionné durant la campagne électorale. Le développement ne veut pas dire prolifération de programmes.

19. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 28 février 1991 à 9 h.

20. CLÔTURE

R: 31-SAC-901108

Il est proposé par Pascal Robichaud

"Que la séance soit levée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

La séance est levée à 20 h 4.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud
Président

Gilles Long Secrétaire